

	VACANCE DE POSTE	
	Un·e Maître·sse de conférences Section CNU 02	
	<u>Date de prise de fonction</u> Vacant le 01/07/2023	<u>Mode de recrutement</u> Délégation (enseignants-chercheurs titulaires) A temps plein

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3500 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 ESPE, 5 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Le poste est rattaché au département Droit, Economie & Gestion qui compte environ 800 étudiants et 20 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires.

Profil recherché :

Droit public général ciblé Droit administratif.

Activités d'enseignement :

Les enseignements se déploieront de la licence au master mention Droit, la capacité en droit et autres diplômes universitaires.

Activités de recherche :

Rattaché-e au Laboratoire de Recherches Juridique et Économique (LARJE), l'enseignant-e-chercheur-e devra déployer ses recherches en droit public dans les deux axes principaux du laboratoire, à savoir « Transitions » et « Diversités ». Si le/la candidat-e ne travaille pas doré et déjà sur des problématiques calédoniennes, il sera attendu de lui/elle qu'il développe ses recherches en la matière. Les thèmes privilégiés seront par exemple le pluralisme juridique ; le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences normatives ; l'évolution du système juridique de la Nouvelle-Calédonie lors de la transition constitutionnelle de la « sortie » de l'Accord de Nouméa.

L'enseignant-e-chercheur-e recruté-e devra être en mesure de contribuer à la dynamique de la production scientifique de l'équipe par des publications et par la présentation de communications dans des conférences nationales et internationales. Le-La candidat-e devra également s'impliquer de façon active dans les activités du LARJE en participant à l'animation du laboratoire, à des projets de recherche, aux réponses à AAP, à des séminaires et à l'organisation de manifestations scientifiques.

Être titulaire de l'HDR serait un atout supplémentaire pour le-la candidat-e.

Responsabilités collectives :

Le-la candidat-e devra être en mesure de prendre part aux responsabilités pédagogiques au sein du département Droit, Economie & Gestion.

Contacts utiles :

Laisa ROI, directrice du département Droit, Economie et Gestion : laisa.roi@unc.nc

Caroline GRAVELAT, directrice des études en droit : caroline.gravelat@unc.nc

Nadège MEYER, directrice du laboratoire LARJE : nadege.meyer@unc.nc

Myren Carrère-Gée, directrice des ressources humaines : myren.carrere-gee@unc.nc

Christine Neyrat/Camille Foutrein, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, CV, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation et copie de la pièce d'identité) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement@unc.nc

au plus tard le 14/04/2023

Conditions pour bénéficier d'une délégation dans une université du Pacifique (cf. fiche Galaxie)

(Décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Être maître-esse de conférences ou professeur-e des universités titulaire**, en poste au sein d'une université au moment du recrutement par voie de délégation

Modalités d'accueil en délégation des enseignants-chercheurs dans les Universités du Pacifique

(décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Séjour attendu de 2 ans**, renouvelable sur demande de l'enseignant-e-chercheur-e ou chercheur-e, après accord de l'université de rattachement ou de l'établissement public et de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année de délégation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de la délégation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)

- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-e-chercheur-e ou chercheur-e et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant-e-chercheur-e	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins quatre années avant la délégation en Nouvelle-Calédonie / exemple de grade minimum : MCF classe normale 3^{ème} échelon avec 2 mois d'ancienneté dans l'échelon

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une délégation minimum de 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation